



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à douze heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Nouméa, sous la présidence de Monsieur Daniel HINSCHBERGER, vice-Président de la Caisse des écoles.

ETAIENT PRÉSENTS :

	M.	Daniel HINSCHBERGER	Mme	Fabienne CHARDIGNY
	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Olivia FULLER
	Mme	Daiana ARII	Mme	Virginie LALOY
	Mme	Marie Jo BARBIER	M.	Guillaume MARZLOFF
DATE DE CONVOCATION	Mme	Delphine BUI DUYET	M.	Patrick SAKOUMORI
02/06/2025	M.	Suresh CABAREL	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme.	Nadia CAFFA		
DATE D'AFFICHAGE	M.	Romain CAPRON		

02 JUL. 2025

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine MEDARD
membres en exercice	: 24	Mme Dominique BATTLE	Mme	Charlotte MIRA
		Mme Florence BRANCHU	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 14	M. Christophe DELESSERT	M.	Jonas TAOFIFENUA
Nombre de votants	: 14	Mme Coralie GERMAIN		
		Mme Valérie LAROQUE		

Mme Delphine BUI DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/04

APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DE LA PROVINCE SUD DU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE NOUMÉA POUR L'EXERCICE 2024

Le comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa, réuni en séance le **27 JUIN 2025**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 92-06 du 23 janvier 1992 portant création d'un établissement public communal chargé de la Caisse des écoles,

VU la délibération du comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa n°2025/02 du 28 mars 2025 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2024 au budget 2025,

VU la délibération du comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa n°2025/03 du 28 mars 2025 relative au budget primitif de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion du budget du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024,

VU le compte administratif du Président de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/04-05-06 du **04 JUIN 2025**

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024 est arrêté comme suit en francs CFP :

Compte de Gestion 2024	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024
Investissement	11 036 180		-1 711 463	9 324 717
Fonctionnement	-9 853 153		105 617 437	95 764 284
Cumul des sections	1 183 027	0	103 905 974	105 089 001

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du Président de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE, LE 27 JUIN 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 7 JUIN 2025

Le secrétaire de séance

Bui - DUYET ép BLANC
Delphine

Le Président de séance,

Le Vice-Président,

Daniel HINSCHBERGER



DESTINATAIRES :

Sub.Adm.Sud.....	- 1
CDE (dont TPS).....	- 2
DF.....	- 1
Mise en ligne.....	- 1

